

Christine Tasin et Marine Le Pen : deux scandales d'une justice socialiste soumise à l'islam

écrit par Pierre Cassen et Christine Tasin | 2 mars 2017

COMMUNIQUE DE RIPOSTE LAIQUE ET DE RESISTANCE REPUBLICAINE

En 24 heures, deux événements judiciaires d'une extrême gravité, liés à l'islamisation de notre pays, d'une extrême gravité viennent de se produire.

Ce mercredi 1^{er} mars, Christine Tasin était jugée par la 17^e Chambre, suite à la plainte du Parquet de Paris (aux ordres du gouvernement socialiste). Les faits : la présidente de Résistance républicaine avait, après l'assassinat des deux policiers de Magnanville, tenu un discours au Trocadéro, à l'invitation du Siel. Elle avait ponctué ses phrases par l'expression « Islam assassin ». La Licra a fait un signalement, et le Parquet a cru utile de déposer plainte contre ces propos. Ce procès, auquel Licra et LDH se sont associés, était déjà en lui-même un scandale pour la justice française, puisqu'il signifiait que dorénavant, la critique de la seule idéologie islamique serait interdite par nos juges. Il s'est trouvé, en outre un procureur de la République, qui est payé pour rendre la justice au nom du peuple français, pour oser demander 3 mois de prison, même avec sursis, contre Christine Tasin, au nom de la défense du « vivre ensemble ». Premier scandale !

Ce jour, l'Union européenne, par un vote à main levée d'un certain nombre de députés présents, vient de lever l'immunité parlementaire de Marine Le Pen. Cet acte n'a été possible que parce que le Parquet de Nanterre (aux ordres du gouvernement

socialiste), s'est permis de demander cette sanction au Parlement européen. Le crime de la présidente du FN ? Grossièrement insultée par Jean-Jacques Bourdin, qui avait comparé son parti à l'Etat islamique, elle avait répondu par un tweet montrant des scènes barbares commises par les djihadistes. Le Parquet, avec une rare malhonnêteté, au service du pouvoir, a cru y voir l'apologie du terrorisme. Il a donc demandé la levée de l'immunité de Marine le Pen, et vient d'obtenir satisfaction, pour la plus grande joie du pouvoir. Deuxième scandale !

En Grande-Bretagne, des tribunaux islamiques remplacent les tribunaux publics, pour rendre la justice au nom de la charia. Faut-il rappeler que les Droits de l'Homme en terre d'islam, votés par l'ensemble des pays musulmans au Caire, en 1990, interdisent, dans l'article 22, toute liberté d'expression qui ne serait pas compatible avec la charia.

Certes, le verdict de la 17^e Chambre n'est pas encore rendu, et nous pouvons encore espérer dans le bon sens des juges. Mais qu'un procureur du Parquet de Paris puisse demander de la prison contre Christine Tasin, et que le Parquet de Nanterre ose demander la levée de l'immunité parlementaire de Marine Le Pen pour les faits cités ci-dessus, montrent une inquiétante dérive de la justice française – devenue bras armé du pouvoir socialiste – vers la soumission aux lois de l'islam.

Fait à Paris, le 2 mars 2017